

## **Galléco : courage, fuyons !...**

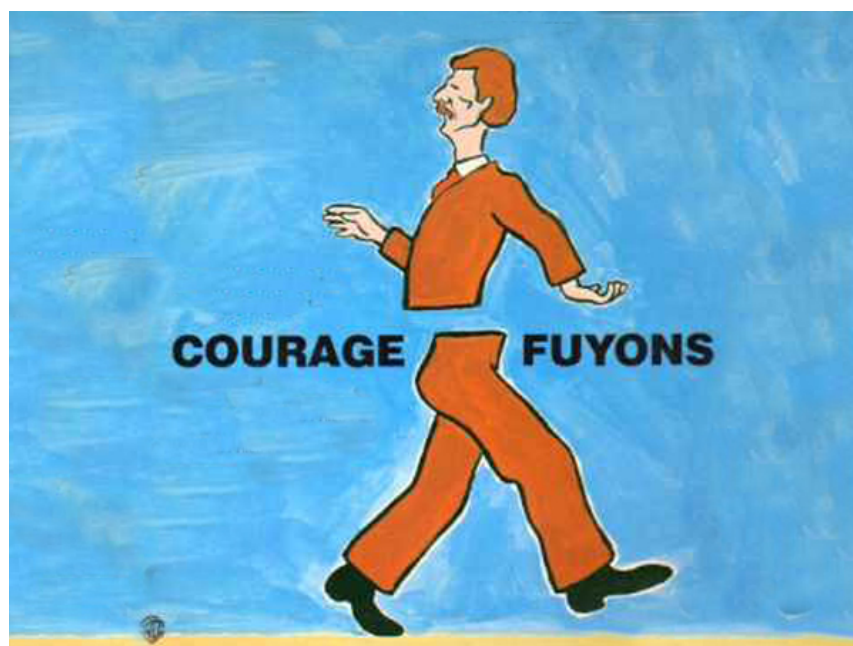
**Date** : 1 avril 2016

Je remercie la directrice de l'association Galléco pour avoir si rapidement donné suite à ma suggestion de mettre à jour son site internet en ce qui concerne la [composition du conseil des collèges](#) et de publier le [compte-rendu de la réunion en date du 18 mars 2016](#) qui devait en tenir lieu.

Je le dis sans arrière pensée : ce n'est pas la première fois que je constate de sa part une réaction très professionnelle... qui contraste beaucoup avec l'environnement particulièrement fantaisiste dans lequel elle est contrainte d'évoluer.

Je dois toutefois faire observer que - contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire - le quorum n'ayant pas été atteint en raison de l'absence des représentants du Conseil départemental, cette réunion ne peut valablement être considérée comme un conseil des collèges au regard de l'article 14 des statuts : ce n'est pas de chance.

En effet, si Gaëlle Mestries s'est bien excusée (elle qui a été désignée par la commission permanente du Conseil départemental pour représenter celui-ci au sein de l'association en remplacement d'Emmanuelle Rousset, démise de ses fonctions pour risque de conflit d'intérêts), ni Roger Morazin (qui n'a d'ailleurs jamais participé), ni Isabelle Le Calennec (qui, à ma connaissance, n'a siégé qu'une seule fois), ni aucun des suppléants de ces 3 titulaires (qui n'ont jamais siégé en leur absence) n'ont cru bon de participer, ni même de s'excuser.



## **CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE**

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<https://etreounepasetrebretillien.com>

---

On dirait que le Conseil départemental a sérieusement commencé à prendre ses distances.

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)